

www.e-rara.ch

Histoire des Suisses

**Müller, Johannes von
A Lausanne, 1795-1797**

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6268

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-24700>

Chapitre VIII. Armement général des confédérés contre Zurich. 1440.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE VIII.

Armement général des confédérés contre Zurich.

1440.

DANS les premiers jours de l'année 1440 (1), à la suite de plusieurs diètes où l'on avoit fait d'inutiles efforts pour négocier une paix solide, les députations des confédérés et de quelques villes impériales, voisines de la Suisse (2), se réunirent de nouveau à Zug, dans la même intention. Les commissaires Zuricois déclarèrent à cette assemblée, comme de leur propre mouvement et sans en avoir la mission expresse (3), „ que Zurich „ consentiroit à voir son démêlé avec Schwitz „ jugé suivant la forme prescrite par la con- „ fédération perpétuelle (4) pourvû que

(1) Le jour de l'Epiphanie (Waser, Reg. de fondations).

(2) Bâle, Constance, Ulm, Schaffouse, Ueberlingen, Ravensbourg, Lindau, S. Gall. Doc.

(3) „ Nous avons pris de nous-mêmes pour cet „ objet un pouvoir que nos souverains ne nous ont „ pas donné ”.

(4) Non dans le sens absolu (comme à la page

„ l'on exceptât les points qui s'y trouvoient
 „ réservés ; que , si on l'aimoit mieux , elle
 „ se soumettroit à un jugement libre de
 „ toute restriction , mais que la cause seroit
 „ portée devant l'empereur , ou que , si elle
 „ l'étoit devant les confédérés , on admettroit
 „ parmi les juges des députés d'un certain
 „ nombre de villes voisines [5] ”. Les députés
 Zuricois présentèrent cette proposition
 comme étant leur ultimatum , et surpassant
 tout ce que la justice autorisoit à demander.
 Ils prièrent avec instance qu'on lui donnât
 la plus grande publicité , afin d'attester à
 jamais de quels sentimens leur république
 étoit animée.

Ce fut avec une profonde douleur que
 les confédérés entendirent ce langage. Ainsi,

354 et suivant du Tome IV. Mais seulement par
 Berne , Lucerne , Soleure , Uri , Underwald et Zug.

(5) J'en ai nommé huit dans la note 2 ; et la charte ,
 telle que Tschudi nous l'a conservée , n'en énonce
 pas davantage. Je trouve encore dans Bullinger Rhin-
 felden , Winterthur , Baden , Rapperschwyl. Dans
 Tschudi et dans Bullinger , Fribourg est comprise
 parmi les villes de la confédération , ce qui , sur-
 tout avec l'addition des villes étrangères , rendoit
 la prépondérance des villes encore plus frappante.

après

Ainsi, après les tentatives aussi longues que dispendieuses de leur active amitié, ils inspiroient moins de confiance à Zurich que l'empereur et des villes étrangères ; ou bien, elle prétendoit se faire un mérite d'accepter de leur part une espèce d'arbitrage, en y mettant des restrictions qui le rendoient nécessairement nul. En effet, il auroit été impossible de régler les principaux points en litige, attendu que Zurich comptoit des ordonnances arbitraires parmi les franchises que réservoir la confédération perpétuelle, et qu'elle justifioit son traité de combourgeoisie avec les paysans de Sargans, sur ce que la confédération ne prohiboit pas même des alliances de ce genre. A tout prendre, ils ne crurent point à la sincérité de la proposition ; ils ne l'envisagèrent que comme une feinte, aussi spécieuse qu'il le falloit pour éblouir les étrangers, vaguement instruit du fond de l'affaire. Et véritablement Zurich pouvoit s'en promettre, sinon la paix, au moins quelque changement avantageux, soit que l'offre en imposât aux confédérés, en leur faisant craindre de voir des étrangers s'immiscer dans leur querelles intérieures,

soit qu'elle lui conciliât la bienveillance de ces mêmes étrangers.

Les confédérés se bornèrent à donner connoissance de la proposition des Zuricois aux cantons de Schwitz et de Glaris. Ces cantons jugèrent qu'il étoit prudent et conforme à l'esprit de la confédération perpétuelle, de ne consentir à aucune modification de sa teneur littérale. Ils s'attachèrent surtout à la pierre angulaire de tout l'édifice, à la base d'où dépend sa force et sa sûreté. „ Si l'on „ formoit, dirent-ils, des prétentions sur „ l'habit d'un confédéré, il seroit de son „ devoir de paroître en jugement ; car celui- „ là ne desire point l'injustice, qui demande „ à être jugé. Il en est ainsi de nous. Si „ des innovations violentes et inouïes, si des „ traités de combourgeoisie conclus avec „ des serfs sans l'aveu et contre la volonté de „ leur seigneur, sont trouvés légitimes, nous „ serons forcés d'y acquiescer. Mais nous „ sommes irrévocablement résolus à ne poin „ nous laisser subroger la forme de jugement „ que nos pères ont juré d'observer entr'eux, „ qu'ils ont fidèlement suivie, sur laquelle „ reposent la liberté et la prospérité de la

» confédération. Que Dieu décide entre nous
 » et nos adversaires (6) ! ».

Un projet aussi formel de ne point s'écarter de la constitution Helvétique ne pouvoit déplaire aux confédérés; mais ils n'en gémirent pas moins de la guerre inévitable qu'ils voyoient sur le point de s'allumer. Ils pressèrent leurs démarches conciliatrices. Le jour de la Chandeleur, le même jour que Frederic d'Autriche reçut à Francfort la couronne impériale, Ringoltingen (7), à la tête d'une seconde députation, non moins nombreuse que la première, harangua la commune de Schwitz. Il vouloit, sans la compromettre, l'amener à une condescendance, qui put engager Zurich à céder aussi quelque chose de son côté. La députation se flatta d'une espèce de succès, en voyant Reding attester par une charte (8) que Schwitz accordoit l'arbitrage des confédérés aux alliés de Zurich, quels qu'ils fussent (9),

(6) Tschudi a recueilli cette charte, ainsi que la précédente.

(7) Lauffer, V, 92.

(8) Tschudi.

(9) Ce point me paroît être l'article capital de cette déclaration, conçue d'ailleurs en termes très

sans même en excepter les paysans de Sargans, contre les citoyens de Schwitz collectivement et individuellement, y compris le comte Henri seigneur de Sargans. Elle fit ensuite les plus grands efforts pour engager les Zuricois à accepter sans restriction le jugement des confédérés, tel que la confédération le prescrivait. Leur réplique fut énoncée avec toute la modération nécessaire, pour ne pas offenser tous les confédérés, mais avec autant de fermeté qu'il le falloit, pour ne point blesser les principes que Zurich avoit suivis jusqu'alors.

Tandis qu'après avoir aussi échoué dans cette nouvelle tentative, les députés des confédérés ne voyoient aucun terme à leur perplexité, ceux d'Uri, d'Underwald, de Lucerne et de Zug indiquèrent le seul moyen auquel il fut encore permis d'avoir recours. Ils proposèrent d'envoyer à Zurich et à Schwitz un réquisitoire conçu dans les termes les plus forts, où on les sommeroit de s'abstenir de toute voye de fait, jusqu'à la décision juridique de leur différend, avec

généraux. Autrement l'on ne verroit pas ce qu'elle avoit eu de satisfaisant pour les confédérés.

menace de réunir les forces de tous les cantons contre celle des deux parties qui se permettroit de passer outre. Zurich accepta le réquisitoire. Les habitans de Schwitz furent d'avis que leur canton verroit son honneur lèzé, si la postérité apprenoit que les confédérés eussent seulement été dans le cas d'émettre contre eux un semblable prononcé ; contre eux, qui avoit obéi à leurs moindres paroles, à leurs simples indications, et qui ne connoissent encore aujourd'hui d'autre desir et d'autre maxime, que de voir toutes les affaires se conclure sans bruit, équitablement, selon le vœu de la confédération, et d'une manière solide.

Les villes et les campagnes députèrent à Schwitz vingt-deux de leurs habitans les plus distingués (10). Le dimanche après S.

(10) Rodolph de Ringoltingen étoit encore à leur tête. Parmi les autres, il suffira de nommer Petermann de Wabern et Hanns de Muhleren, comme des personnages illustres dans l'histoire de Berne ; Antoine Rütz et Egloff Etterlin, pères ou oncles des historiens du même nom ; Ulrich Schuchtzer parce que cette famille qui a bien mérité de la patrie et de la littérature, se trouve mentionnée ici pour la première fois dans les affaires publiques. Elle demouroit alors à Zug.

Matthias (11), la commune, composée de tous les citoyens libres qui étoient âgés de plus de seize ans, s'assembla dans la grande église du chef-lieu. Ringoltingen harangua de nouveau. Tous les députés s'efforcèrent d'émouvoir les esprits, par les discours les plus touchans. Ils rappellèrent l'affection loyale que les cantons s'étoient mutuellement témoignée, depuis une longue suite de générations; ils parlèrent des chances inconnues de l'avenir, que leur dessein étoit de supporter ensemble jusqu'aux tems les plus éloignés; de la reconnoissance des confédérés pour la conduite jusqu'alors irréprochable du canton de Schwitz, de leur attention pour son honneur et pour ses droits, de l'espérance qu'ils avoient d'en obtenir une déclaration digne de lui. La commune, après s'être consultée, les pria de délibérer entr'eux, de se mettre à la place des habitans de Schwitz, et de considérer, sous la double garantie de leur gloire et de leur serment, s'ils pourroient alors accepter le réquisitoire sans préjudicier à leur honneur. Les députés opinèrent pour l'affirmative. L'assemblée

(11) La Charte est dans Tschudi.

adopta leur avis et dressa une charte en conséquence. Les premiers, de retour dans leurs cantons, annoncèrent avec joye qu'ils avoient empêché la guerre d'éclater. Les pâtres allèrent tranquillement sur les montagnes, et les cultivateurs recueillirent en paix leurs moissons. Les vandanges même s'achevèrent presque sans trouble.

Cependant les Raron continuoient d'étayer le plus qu'ils pouvoient sur des fondemens solides, leur autorité dans le Tokenbourg. Fran-
chises du
Token-
bourg. La mort de leur mère (12) les obligea de séjourner quelque tems dans la division inférieure de cette contrée. Ils y confirmèrent les franchises de Lütisbourg, du Neckertal et de tout le bailliage inférieur et leur en accordèrent de nouvelles. Après quoi les habitans leur prêtèrent avec allégresse le serment d'hommage. Ces seigneurs leur vendirent la redevance dite *Rodsteuer* (13) qui avoit passé en coutume, mais dont les peu-

(12) Elle est encore nommée comme vivante dans la charte des franchises du Thurtal, St. Thomas 1439. Dans celle du jour des rameaux 1440, il n'est déjà plus fait mention d'elle.

(13) Elle étoit de 36 liv. monnoye de Constance, et fut vendue 500 florins du Rhin.

ples attribuoient l'origine à la violence. Ils leur donnèrent les mêmes droits qu'ils avoient précédemment accordés, en commun avec George de Rœzuns (14), à ceux du Thurthal et de Wildenbourg. Les cohéritiers du Tokenbourg (15) et les cantons de Schwitz et de Glaris furent garans de cet accord (16). En effet, le même jour, les barons de Raron jurèrent à ces deux cantons pour tous ceux de leurs domaines qui faisoient partie de la succession du comte de Tokenbourg (17), une alliance qui devoit avoir le pas sur tout autre engagement (18). On y stipula aussi

(14) Dont il n'est plus fait mention dans cette circonstance. L'avoit-on indemnisé sur les propriétés maternelles, situées en Rhétie ?

(15) Henri de Montfort, fils de Guillaume, frère de Rodolphe qui lui abandonna la conduite de ces affaires; Brandis; Aarbourg.

(16) Chron. mardi avant les Rameaux 1440; Tsch.

(17) „ Les seigneuries situées au dessous du lac „ de Walen et qui ont appartenu au comte de Tokenbourg “. La totalité du pays n'est pas encore comprise sous une même dénomination; nous voyons aussi que chaque district avoit sa constitution particulière.

(18) Il n'est pas parlé de la combourgeoisie des Zuricois, qui avoit encore plus d'un an à durer.

la liberté du commerce (19). Les marchands pouvoient se rendre des bords du Rhin et de Constance à Schwitz et à Glaris, sans passer sur le territoire de Zurich, en suivant les possessions Autrichiennes (20) et les seigneuries Tokenbourgeoises (21). A la vérité cette route étoit moins commode (22); cependant elle obvioit à l'urgence des besoins. La charte de franchises et le traité d'alliance avoient été signés le mardi avant les Rameaux. Le dimanche, tous les habitants du bas Tokenbourg, âgés de plus de quatorze ans, se formèrent en assemblée générale, à peu de distance du château de Tokenkourg, à Ganterschwyl, pour renouveler avec Schwitz et Glaris l'alliance que

(19) Avec le droit de séjourner dans les hôtelleries et de faire toutes sorte d'achats; sous aucun prétexte, une des parties ne doit refuser ces avantages à l'autre.

(20) Le Thurgau.

(21) La charte est dans Tschudi, à la date ci-dessus.

(22) Surtout par le défaut de bonnes routes qui auroient suppléé jusqu'à un certain point, aux avantages du lac de Zurich.

Frederic avoit consentie (23), et qu'ils jugeoient nécessaire à leur bonheur et à leur sûreté. Ils convinrent d'après ce motif, qu'elle seroit renouvelée tous les cinq ou tous les dix ans, (24), mais qu'elle dureroit à perpétuité (25).

A leur descente des montagnes, les pâtres ne trouvant pas les villages suffisamment approvisionnés, allèrent au marché de Rapperschwyl. Là, ils apprirent que les Zuricois y laissoient parvenir (26) l'absolu nécessaire, mais qu'ils astreignoient les habitans à jurer qu'ils ne vendroient rien de leurs provisions aux cantons de Schwitz et de Glaris. Ils surent même qu'il falloit prendre des chemins détournés, afin de porter du poisson à Einsidlen les jours de jeûne. Leurs magistrats leur racontèrent ensuite combien de

(23) Ils reviennent là dessus comme sur le principe qui légitimoit l'alliance.

(24) Les renouvellemens périodiques étoient sagement ordonnés pour entretenir la première ferveur.

(25) La charte, qui se trouve dans Tschudi, est datée du St. Dimanche des Rameaux et scellée par la ville de Wyl, „ attendu, est-il dit, que nous „ n'avons pas le sceau de la commune ”.

(26) A Rapperschwyl, aussi à Winterthur.

fois ils avoient écrit à ce sujet depuis la Pentecôte; que l'on avoit inutilement essayé d'amener les Zuricois à résipiscence, au moyen d'une contre-prohibition d'exporter le bois, le foin, le charbon et la paille (27); combien peu ils avoient été touchés de la disette, qui à la vérité devenoit moins rigoureuse (28); le peu d'attention qu'ils avoient faite à leurs offres réitérées de se soumettre à un arbitrage; l'inutilité des nombreuses tentatives des confédérés; ils ajoutèrent que les choses n'alloient pas mieux à l'égard du démêlé de leur concitoyen le comte de Sargans et de ses indociles vassaux; qu'enfin la subsistance et l'honneur de la patrie étoient réellement en danger. Dejà la fureur s'étoit emparée des esprits, lorsqu'il arriva une lettre de Glaris, portant que les jeunes Nets-taler, fils de l'opulent et vertueux Landam-mann de ce nom, ayant fait la récolte de leurs vignobles, situés près du lac de Zurich

(27) Il pouvoit y avoir un peu d'agriculture dans la Marche, à Uznach et dans le Gaster; mais il s'en falloit de beaucoup que ce peu suffît à leurs besoins.

(28) En comparaison des années précédentes.

(29), il leur avoit été défendu de vendre leur vin et de l'exporter. Presqu'au même moment, l'on vit paroître des envoyés du prince-abbé d'Einsiedlen, de l'abbesse de Schennis (30) et du maître de l'hôpital de St. Antoine, qui se plaignoient tous les trois de ce que leurs moissons et leurs vendanges leur avoient été retenues par les Zuricois. Le landammann ressentit jusqu'au fond du cœur l'humiliation et le dommage que ces mesures violentes faisoient réjaillir sur le canton de Schwitz et sur ses alliés (31). Tout-à-coup s'avança une troupe de pauvres veuves, qui avoient coupé les blés des Zuricois dans les ardeurs de l'été, et que l'on avoit repoussées lorsqu'elles avoient réclamé à titre de salaire, un morceau de pain

(29) Leurs biens étoient situés à Meïla et près de Schüpfen.

(30) Elizabeth de Greifensee, probablement fille ou sœur de Pierre qui avoit un grand crédit à la cour de Frederic de Tokenbourg.

(31) Il est assez plausible que, par cette conduite les Zuricois voulurent montrer au peuple à quels dangers ses chefs l'exposaient, et combien il lui importoit de se reconcilier avec eux. Mais les chefs donnèrent une autre direction à son ressentiment.

pour leurs enfans , en proie à la famine. Elles avoient mouillé de larmes inutiles les genoux du bourguemestre , et revenoient les mains vuides et l'ame navrée de douleur (32). Les habitans de Schwitz jurèrent de se faire justice à eux-mêmes.

Ils mandèrent leur résolution aux Glaronnois. Tschudi assembla la commune. Le peuple de Glaris répondit à l'unanimité qu'il soutiendrait le canton de Schwitz de son sang et de ses biens. Dix hommes de chaque canton se rendirent à Lachen dans la Marche , pour conférer en secret sur le plan de l'expédition.

Il fut convenu entr'eux que l'on commenceroit les hostilités dans le pays de Sargans , soit pour humilier efficacement les Zuricois sur leur propre territoire , soit pour leur donner le tems de détourner ce malheur en devenant plus traitables. Ce plan réunissoit encore plusieurs avantages. La victoire étoit d'autant plus certaine que l'ennemi ne s'attendoit nullement à une attaque de ce côté. On ôtoit à Zurich l'espérance d'un secours formidable , non seulement de la part des

(32) Anwyler.

habitans de Sargans, mais encore de celle des peuples de la Rhétie; (33), tandis que l'on assuroit aux nouveaux alliés de Schwitz et de Glaris la faculté d'agir sans obstacle. D'un autre côté, les confédérés ne voyant pas de bon œil le comte de Werdenberg, Schwitz et Glaris à qui son alliance étoit précieuse, savoient leur honneur, en paroissant le protéger (34). Enfin la prudence sembloit conseiller de marcher d'abord au triomphe le plus facile, à celui qui demandoit un moindre appareil de forces, afin d'encourager à des entreprises plus périlleuses et pour se ménager le loisir d'en faire les apprêts (35). On arrêta donc „ d'engager „ sur le champ et en secret les habitans de „ la Marche, d'Uznach, de Gaster, du „ Tokenbourg et de Wyl, les Raron et le

(33) Zurich avoit un traité d'alliance avec Coire; ses co-bourgeois étoient alliés avec les trois liguees des Grisons.

(34) Un passage de Tschudi montre que les confédérés ne voyoient pas de bon œil cette alliance de Schwitz et de Glaris avec le comte Henri, parce qu'ils n'avoient jamais eu à se louer de la noblesse.

(35) Les requisitoires furent portés durant cet intervalle.

„ comte de Sargans à se trouver en armes,
 „ le vingt-cinq Septembre au matin (36),
 „ les premiers sur les limites des Zuricois,
 „ et le comte sur les confins de sa seigneurie. Huit cens hommes de Schwitz et de
 „ Glaris devoient marcher en même tems à
 „ Wesen, et les bannières des cantons se
 „ trouver sur l'Etzel et sur l'Eke (37) ”.

Un peu avant le jour marqué, tous les confédérés reçurent le réquisitoire de Schwitz et de Glaris. Il étoit motivé sur le dommage que ces cantons avoient souffert, ainsi que leurs abbayes et leurs alliés, et sur le refus d'une procédure sans restriction, conforme aux principes de la ligue perpétuelle. Les Glaronnois mandèrent à la Haute Ligue des Grisons, en se prévalant du titre de ses anciens alliés (38), „ qu'ils faisoient la guerre
 „ aux paysans de Sargans, dans la seule intention de les contraindre à une conduite
 „ équitable envers leur seigneur, qui étoit
 „ membre de la commune de Glaris; ce canton, ajoutoient-ils, n'ignore pas que les

(36) Le lundi avant S. Simon S. Jude.

(37) *Uff Eggen*, dans la Marche.

(38) Depuis 1400. T. VI, p. 260.

» Grisons ont aussi une alliance avec Sa-
 » gans ; mais cette alliance n'embrace que
 » des choses justes, et ne va point jusqu'à
 » faire oublier les anciens amis en faveur
 » des nouveaux. Cependant nous ne de-
 » mandons point des secours. Nous serons
 » satisfaits si la Haute Ligue détermine la
 » Rhétie entière (39) à ne séconder ni l'un
 » ni l'autre parti ". Ce désir eut son accom-
 plissement.

Cependant Zurich rappelloit aussi à tous les confédérés les anciennes guerres, où elle leur avoit tant de fois servi de rempart ; elle les sommoit de lui envoyer des secours, afin de ne pas la réduire à en appeler d'étrangers. La plupart des cantons (40) répondirent que cette dernière mesure étoit d'autant moins nécessaire, que les confédérés n'avoient point refusé leur arbitrage suivant le droit Helvétique, et qu'il étoit encore

(39) Tschudi ne parle proprement que de ceux de Coire. Je ne sais pas moi-même si la Haute Ligue pouvoit alors requérir celle des dix juridictions ; mais elle le pouvoit au moins médiatement par l'intervention des habitans de Coire.

(40) Lucerne, Uri, Underwald, Zug.

tems d'éviter le plus grand des malheurs ; en l'acceptant sans restriction. Une diète s'assembla ; mais elle ne trouva point d'expédient.

Le soir du Lundi vingt-quatre Octobre , Ital Reding et Jost Tschudi marchèrent à Wesen à la tête de huit cens hommes. Le même jour ils envoyèrent à Sargans une déclaration de guerre, conçue en ces termes :

„ Nous , landammanns, conseils et commu-
 „ nés des deux cantons de Schwitz et de
 „ Glaris , faisons savoir à vous , comman-
 „ dant , conseils et commune du pays de
 „ Sargans, qu'avec l'aide de Dieu , nous pré-
 „ tendons vous forcer à être soumis au noble
 „ seigneur Henri , comte de Sargans , comme
 „ vos ayeux l'ont été à leurs seigneurs de-
 „ puis des siècles. Nous y engageons notre
 „ honneur (41) ”.

Le Mardi vingt cinq Octobre , par une ^{irruption} matinée froide et neigeuse, tandis que les ^{dans le} ^{pays de} ^{Sargans.} lieutenans , accompagnés des bannières de

(41) La lettre est dans Tschudi. On conçoit que l'historien n'y insère rien d'étranger , et qu'il conserve le costume. Il se permet seulement de resserrer les tautologies.

Schwitz et de Glaris s'avançoient de Schwitz sur l'Etzel, en passant par Einsidlen, et de Glaris sur le Steinek à travers la Marche; tandis que le comte de Sargans, Henri de Tett nang, Wolfhard de Brandis et Henri de Sax envoioient des déclarations de guerre aux paysans de Sargans, une partie des huit cens hommes remonta joyeusement le lac de Walenstatt, dont le reste suivoit les bords. Les premiers débarquèrent sous le Bummels-tein, à droite de Walenstatt. Les derniers firent halte sous le Rouschybenberg (42), qu'ils trouvèrent occupé. Soit que Pierre Weibel, capitaine des communes de Sargans, ne crut pas encore que tout fut désespéré pour son parti et pour lui-même (43), soit qu'il n'eut d'autre dessein que de couvrir son évasion, il avoit envoyé trois cens hom-

(42) H. Tschudi, dans sa chronique de Glaris, écrit *Reyscheiben*, d'où l'on seroit presque fondé à conclure que les habitans avoient coutume de s'exercer à tirer au but sur cette hauteur. Mais à défaut de preuves plus sûres, je me conforme à l'ancienne orthographe de Gilg Tschudi, qui suit les documens avec beaucoup plus d'exactitude.

(43) Peut-être la Rhetie ne lui avoit-elle pas encore refusé des secours.

mes prendre possession de cette hauteur. Ils n'auroient pu choisir de poste plus avantageux pour arrêter l'ennemi. Celui-ci qui ne connoissoit pas leur nombre, avoit à craindre d'être attaqué en dos et sur les flancs, s'il hazardoit de faire un seul pas. Dans cette perplexité, les guerriers de Schwitz et de Glaris, ne prenant conseil que de leur bravoure, et comptant sur la supériorité de leurs armes, s'ils n'avoient pas celle du nombre, résolurent de les chasser de ce poste, et y marchèrent sans délai. A leur approche, un mouvement de frayeur se fit sentir aux hommes de Sargans. Ils cherchoient des yeux leur capitaine, sans pouvoir le découvrir. Le moment du danger avoit vû s'évanouir honteusement l'arrogance de Pierre Weibel, et des principaux chefs de son parti, qui n'avoient pas craint de dépouiller leur seigneur de son autorité, et qui avoient montré de l'audace, tant qu'ils avoient crû que les obligations fédératives retenoient le bras de ses protecteurs. Ils s'étoient enfuis, ils avoient abandonné à leur destin les communes égarées par leurs instigations (44). Leurs trois cent compa-

(44) Tschudi rapporte qu'ils disoient chemin fai-

triotés descendirent rapidement de cette hauteur, où ils auroient pu arrêter trois mille hommes, surtout s'ils n'avoient pas oublié de se munir de quelques coulevrines (45). Ils coururent à Walenstatt. Les Glaronnois et leurs amis, non contents de les poursuivre, mirent le feu aux magasins et aux étables qui leur appartenoient dans les environs de cette ville, et la menacèrent de pousser encore plus loin leurs ravages, et de la sacrifier elle-même à leur ressentiment. Mais elle chargea des hommes respectables de solliciter leur compassion (46). Ces envoyés représentèrent que ses habitans étoient pauvres, et qu'ils accepteroient volontiers ce qui seroit prescrit à leurs voisins. Ils obtinrent leur pardon à ce prix.

Le soir du même jour, la troupe des deux cantons campa à Boertschis, et le comte Henri traversa le Rhin amenant ses amis et

sant : l'injustice ne procure jamais un pouvoir durable. [Il n'y a cependant que trop d'exemple du contraire].

(45) Il y en avoit au moins une à Walenstatt.

(46) Les Kilchmatter avoient des amis à Glaris. Le vieux avoyer Nussbaumer étoit aussi un homme distingué.

sept cens hommes du territoire de Vaduz. Les guerriers de Schwitz et de Glaris s'avancèrent dans la contrée, le mercredi matin. En arrivant sur le territoire de la commune de Tschærfingen, ils furent joints par le comte, qui avoit apperçu de loin leur pavillon rouge (47). A leur aspect, il versa des larmes de reconnoissance et de joye. Ils prirent avec lui la route de Sargans, la seule ville qui lui fut demeurée fidèle. De là, ils firent demander à tous les villages s'ils étoient dans l'intention de jurer sans délai à leur seigneur l'obéissance à laquelle les obligeoient leurs coutumes, ou d'attendre, au péril de leur existence et de leurs biens, que l'on se mit en devoir de les y contraindre. Partout on ne répondit que pour demander grace. Aussitôt l'on restitua au comte toutes les possessions que Pierre Weibel avoit fait adjuger au plus offrant, et jusqu'à la moindre partie des arrérages qui lui étoient dûs (48). On abjura ensuite la combourgeoisie perpétuelle de Zurich, toutes les alliances formées avec Coire et dans la Rhétie

(47) Tschachtlan.

(48) Tschudi.

(49), de même que toute prétention au droit d'en conclure de semblables, sans le consentement des souverains (50). Ce fut ainsi qu'à la manière des anciens, la réduction des communes de Sargans s'acheva en trois jours, et que les vainqueurs s'y préservèrent à la fois du regret d'avoir fait couler le sang, et d'une indulgence capable d'enghardir à de nouveaux troubles.

Les hommes de Schwitz et les Glaronnois, accompagnés du comte, retournèrent le Samedi à Walenstatt qui prêta serment sans différer. Quiconque, dans le pays de Sargans, avoit des obligations à remplir envers la maison d'Autriche (51), un seigneur ecclésiastique (52) ou noble (53), eut ordre de les acquitter conformément à l'ancienne mouvance. Les deux cantons reçurent le

(49) Comme avec la ligue des dix juridictions [ch. citée ch. 7, note 120 et avec les communes supérieures [dès 1436].

(50) Le comte et les deux cantons protecteurs.

(51) A raison de Freudenberg ou de Nydberg, ou bien à Walenstatt.

(52) Colre, Favières, Schennis.

(53) Pierre de Greifensée.

serment de la seigneurie de Grepplang (54), que l'évêque de Coire avoit engagée aux Zuricois. Pierre Weibel se rendit de lui-même à Walenstatt, tout autre que deux ans auparavant, lorsqu'il y avoit reçu le bourguemestre Stüssi, et qu'il avoit laissé piller la cave et la maison de l'avoyer Nussbaumer. Lui et tous ses partisans demandèrent à genoux leur grace et la vie. Comme on ne vouloit pas ensanglanter ces jours de bonheur, on leur accorda l'une et l'autre, après que Weibel eut dédommagé l'avoyer. Parvenus avec gloire au terme de leur entreprise, Reding et Tschudi s'embarquèrent dans la matinée du premier de Décembre, accompagnés de tout leur monde, dont ils n'avoient pas perdu un seul homme. Ils emportèrent une coulevrine que les Zuricois avoient prêtée aux communes de Sargans. Le même jour, ils arrivèrent, par Gaster et la Marche, à Lachen où se trouvoient les députés des confédérés de plusieurs villes et d'une multitude de seigneurs. Leur petite armée, composée d'hommes robustes, bien

(54) Alors alliées avec la maison de Flums. V. C. IV.

vêtus et d'une figure avantageuse , entra dans ce village enseignes déployées et ne respirant qu'allégresse et triomphes.

On leur conta que , peu de jours auparavant , une alarme soudaine avoit fait sonner à minuit le tocsin dans Einsidlen (55), ce qui avoit donné lieu de craindre que les Zuricois ne fussent entrés dans le pays par un autre côté ; que les bannières des deux cantons s'étoient promptement réunies sur le mont Etzel , et que chacun s'étoit tenu sous les armes ; mais qu'à la fin ces prétendus ennemis avoient été reconnus pour une bande de Pélerins flamands , de qui les grands bourdons avoient occasionné cette méprise ; qu'à la vérité il y avoit des troupes postées sur les limites des Zuricois (56) , mais qu'ils n'avoient point d'armée en campagne , tandis qu'une multitude de braves guerriers accouroit chaque jour grossir celle des deux cantons ; que déjà leurs voisins de Weggis (57) et vingt hommes de Gersau étoient campés sur le mont Etzel ; que la bannière

(55) Tschachtlan.

(56) A Pfeffikon , à Bubikon , à Rütli , à Ellgau.

(57) T. V. p.4.

d'Underwald n'étoit pas encore arrivée ; mais que plusieurs volontaires de ce canton l'avoient devancée avec empressement ; que le vaillant châtelain (58) des belliqueux habitans de Gessenay (59), étoit aussi venu des montagnes lointaines de l'Oberland, à la tête de soixante quatorze guerriers ; que des députés étrangers et ceux des confédérés travailloient à une pacification ; mais que les deux cantons avoient ajourné toute espèce de résolution à une assemblée générale, que les landammans étoient pour lors en état de convoquer.

Dès le matin du jour suivant, tous les hommes campés sur l'Etzel et sur l'Ek, et ceux qui étoient revenus de Sargans, se rendirent sur la place voisine du crucifix, à l'entrée de Lachen. Pour se conformer au vœu des députations, ils se formèrent en

(58) Nicolas Baumer. Chron. de Gessenay par le greffier Mœschig. msc.

(59) Il est difficile de déterminer s'ils avoient un traité d'alliance avec Schwitz (chose dont il n'est pourtant fait mention ni pendant la guerre de Raron ni postérieurement), ou si leur démarche étoit l'effet de l'ancienne amitié qui subsistoit entr'eux et ce canton (T. III, p. 7.)

assemblée générale. On y entendit trois ambassadeurs du Concile de Bâle, et du vieux duc de Savoye, qu'une partie de la chrétienté honoroit en qualité de pape sous le nom de Felix, et plusieurs autres envoyés de seigneurs, de villes et de communes rurales. Tous parlèrent en faveur de la paix; mais les passions étoient trop irritées, on souhaitoit la guerre avec trop d'ardeur.

„ Trop longtems, répondirent les hommes
 „ de Schwitz et de Glaris, en interpellant
 „ la conscience des confédérés, trop long-
 „ tems nous avons eu la patience d'oppe-
 „ ser sans fruit les loix usitées parmi nous à
 „ des vexations que les enfans à naître ont
 „ ressenties dans les flancs de leurs mères
 „ (60). Le moment est venu d'y mettre un
 „ terme. La seule chose qui puisse garantir
 „ Zurich de notre vengeance, c'est le rem-
 „ boursement de nos frais que nous éva-
 „ luons à trois mille florins; son désistement
 „ de toute prétention sur Uznach, Gaster
 „ et Sargans, et son engagement inviolable
 „ de se soumettre à jamais et sans restric-
 „ tion au droit Helvétique, et de nous lais-

(60) Ils veulent parler de la famine.

„ ser à perpétuité le droit de nous appro-
 „ visionner librement dans son marché (61).
 „ Nous retournerons dans nos foyers, si les
 „ députés s'obligent à lui faire accepter ces
 „ conditions (62) ". La masse des députés
 étoit bien éloignée de vouloir prendre sur
 son compte une semblable garantie ; mais
 la plupart avoient dessein de ne montrer
 que de simples doutes sur l'adhésion des
 Zuricois. Adam Ryff, ammeister de Strasbourg,
 fut celui qui s'exprima avec le plus de fran-
 chise. Il dit „ que certainement il n'y avoit
 „ rien à espérer ", et Reding remercia Dieu
 „ de ce qu'il entendoit sortir de la bouche
 „ d'un étranger, homme d'honneur, un lan-
 „ gage que les confédérés auroient dû tenir
 „ depuis longtems (63) ".

Les députés s'étant retirés, on proposa à
 l'assemblée générale d'envoyer sur le champ
 une déclaration de guerre aux Zuricois. Elle
 partit le même jour, rédigée en ces termes:

Schwitz
 et Glaris
 déclarent
 la guerre
 à Zurich.

(61) Probablement ils y comprennent les députa-
 tions envoyées en Bohême, en Hongrie et à Inspruck.

(62) Flums, nommé le fort de Grepplang, doit
 leur être ouvert à l'avenir, et ils garderont la cou-
 levrine prise à Walenstatt.

(63) La charte est dans Tschudi.

„ Sachez , bourguemestre , petit et grand
 „ conseils et bourgeoisie de la ville de Zu-
 „ rich , que nous , landammanns , conseils et
 „ communes de Schwitz et de Glaris , vou-
 „ lons être ennemis de vous et des vôtres ,
 „ à raison de la violence , de l'injustice et
 „ du dommage notable que nous et les nôtres
 „ avons souffert de la part de vous et des vôt-
 „ res , contre notre honneur , nos droits et nos
 „ traités. Par cet acte nous mettrons à l'abri
 „ notre honneur et l'honneur de tous ceux qui
 „ nous seconde et nous seconderont dans cet-
 „ te querelle. Scellé , à défaut du Sceau public
 „ de nos cantons , avec celui du prévoyant et
 „ sage Ital Reding , landammann de Schwitz
 „ (65)”. Le châtelain de Gessenay chargea aussi
 le messenger de Schwitz de la déclaration de
 guerre de sa contrée (66). Cet homme en

(64) Etterlin leur fait le même reproche.

(65) Mercredi ap. la Toussaint. La ch. est dans Tschudi.

(66) Je trouve dans Bullinger que le Simmenthal envoya aussi une déclaration de guerre à Zurich (ce fut probablement avec Gessenay , comme Weggis avec Gersau). Mœschig nous apprend que l'on conservoit encore en 1662 à Gessenay la lettre de remerciement de Schwitz.

emporta encore une troisième, rédigée en commun par Weggis et Gersau. Il mit ces lettres dans sa poche, comme avoit fait l'année précédente le courier de Zurich; l'usage étoit que ces espèces de héraults les attachassent à leur bâton de voyage. Celui-ci, revêtu de la livrée du canton, traversa le lac pour suivre de l'autre côté le chemin le plus court (67). Mais il apprit bientôt qu'avant son arrivée, le tocsin avoit été sonné dans la ville et le long du lac; qu'aussitôt le bourguemestre s'étoit mis en marche avec la bannière de Zurich et quarante barques chargées de soldats, et qu'il étoit déjà à Pffeffikon. Il rencontra la milice de Grüningen; il vit de petits détachemens sortir de chaque village pour courir se ranger sous la bannière. En effet, Oberhofer, qui campoit à Pffeffikon, avoit à peine été informé par ses espions du résultat de l'assemblée générale de Lachen, qu'il s'étoit hâté d'en donner avis au bourguemestre. Arrivé à Pffeffikon, le courier remit les déclarations de guerre entre les mains de Stüssi. Il fut maltraité,

(67) Il se nommoit Cuni Mæderli. Hérodote nomme bien les Hemerodromes!

battu, chassé ignominieusement, parcequ'il ne les avoit pas portées suspendues à son bâton. Plus de déférence pour l'usage sauva ces désagremens à ses confrères, qui étoient allés à Uznach en Gaster, à Sargans, à Wyl et à Lichtenstaig, porter la nouvelle de la déclaration de guerre, et les réquisitions de secours.

Marche
vers le
mont
Etsel.

Le soir du même jour, les bannières d'Uri et d'Underwald, accompagnées de mille hommes (68) arrivèrent au pont de la Sil, au dessous du mont Etsel. Cette troupe étoit divisée sur le parti qu'elle embrasseroit. Il s'y trouvoit aussi de vrais patriotes, qui vouloient encore travailler à une réconciliation. Tous finirent par se ranger à leur avis, et parlèrent dans ce sens, mais avec une dureté qui surprit les hommes de Schwitz; Cependant elle n'ébranla point leur résolution. Vainement les premiers menacèrent de ne point leur fournir de secours. „ Les paysans libres de Schwitz, dit le Landammann Reding, sont las d'offrir inutilement les voyes juridiques. Après de longues négociations, ils ont manqué de pain, comme

(68) 900, Suivant Hüpli.

» ils en manquoient auparavant. J'ai eu
 » peine à les empêcher de partir immédia-
 » tement de Sargans pour fondre sur les
 » Zuricois campés à Rüti (69). Nous comp-
 » tons sur l'assistance de nos confédérés, et
 » nous poursuivons nos projets ».

Les guerriers de Schwitz et les Glaronnois,
 forts de deux à trois mille hommes (70),
 étoient retournés de Lachen sur le mont
 Etzel. Ils en descendirent pour entrer sur le
 territoire ennemi. Parvenus aux limites de
 leurs cantons, ils prêtèrent serment sous
 leur bannière respective. Leur première ex-
 pédition fut de piller les maisons de Schwendi
 et d'y mettre le feu. Ensuite, les bannières
 au centre, ils achevèrent de descendre des
 deux côtés de l'Etzel, sur deux colonnes
 épaisses et menaçantes (71). Ils laissèrent

(69) Tschachtlan.

(70) 2000, suivant Tschudi; 3000, au rapport de
 Tschachtlan. Il est probable que cette différence
 vient des hommes de Sargans; ainsi l'on peut comp-
 ter 2800.

(71) Tschachtlan, dans son vieux langage, employe
 ici une comparaison très-pittoresque qu'il a sans doute
 copiée de Wagner, témoin oculaire; » Comme lors-
 » qu'on voit se précipiter de grosses avalanches, et
 » que les vents sont déchainés ».

deux cens hommes sur la hauteur. Bientôt les deux troupes se réunirent sur la plaine mousseuse qui s'étend au pié de cette montagne. le soleil alloit disparoitre. Les soldats se livrèrent au repos. Afin de mettre le camp à l'abri de toute insulte, on envoya un détachement vers le pont de Schindellege. En cet endroit, la Sil sort de derrière le mont Etzel, et si l'ennemi s'étoit porté sur la hauteur, il auroit pu prendre l'armée en dos. On brûla le pont, les maisons, les huttes, tout ce qui pouvoit servir à le cacher. Vers minuit on soupa du bétail qui avoit été pris(72), et après un court sommeil, on se leva pour marcher à la rencontre des Zuricois.

Dès que le bourguemestre Stüssi avoit vu l'armée de Schwitz descendre le mont Etzel, il s'étoit avancé dans les prairies situées au delà de Pfeffikon avec six ou sept mille hommes (73), bien pourvus de tous les moyens de défense. Le soleil couchant dardoit ses rayons sur leurs armures (74). Leur avant-garde s'approcha des avant-pos-

(72) Ibid.

(73) 6000 Hommes bien armés; Tschudi. 7000; Tschachtlan.

(74) Ibid.

tes de Schwitz, en leur criant „ que l'armée
 „ eut à paroître , que les Zuricois étoient
 „ prêts à se mesurer avec elle ". Ceux-ci ,
 connoissant l'avantage de leur position, ré-
 pondirent „ que les Zuricois n'avoient qu'à
 „ monter jusqu'à eux, que l'armée de Schwitz
 „ ne les éviteroit pas ". Les soldats de Reding
 brûloient d'impatience (75); mais il sentit
 combien il seroit imprudent d'attaquer un
 ennemi dont les forces étoient doubles des
 siennes, sur son propre territoire, et aux
 approches de la nuit, circonstance favora-
 ble à des hommes qui connoissoient le pays.
 D'un autre côté, le bourguemestre discuta
 en lui-même la possibilité de faire perdre
 aux habitans de Schwitz l'avantage de leur
 position, soit par une fuite simulée, soit par
 d'autres hazards qu'offriroit une bataille. Il
 plaça sur une hauteur près de Wollrau, en-
 core au delà de Schindellege, cinq cens hom-
 mes des plus prochains villages, à qui tous
 les chemins étoient familiers, et il leur com-
 manda, si la bataille avoit lieu, d'attaquer
 sur le champ l'ennemi en dos.

Cependant les guerriers d'Uri et d'Under-
 Uri
 Under-
 wald.

(75) Ibid.

Tome IX.

H

wald se rendirent au pont de la Sil, afin de prendre une résolution en assemblée générale. D'abord la pluralité des voix parut se décider en faveur de Zurich. Parmi les premiers votans plusieurs relevoient du couvent des dames (76). Un seul homme qui n'avoit encore rien dit, changea tout d'un coup l'état de la délibération. Werner de Frauen (77), porte bannière d'Uri, interrompit soudain le recensement des voix, s'avança dans le cercle, leva sa bannière et s'écria: „ Dieu soit témoin que le porte-bannière d'Uri fait flotter cet étendard contre ceux qui ont offert un arbitrage conforme au droit Helvétique, en faveur de ceux qui n'ont pas voulu l'accepter sans restriction! ” Toute l'armée approuva cette sortie, et l'on envoya sans délai prévenir les Glaronnois et la troupe de Schwitz, que les hommes d'Uri et d'Underwald épousaient leur querelle. Des couriers furent aussi dépêchés à Pfeffikon, pour y porter la déclaration.

(76) T. II, pag. 49.

(77) Nous avons vu, T. V, pag. 303, le landammann Conrad der Frauen tué à la bataille de Sempach; un autre périt en 1422 à Bellinzona. Leu.

ration de guerre. A cette nouvelle, l'effroi s'empara du bourguemestre, non seulement parcequ'il ne s'attendoit pas à voir ces confédérés prendre une part active à la guerre, mais parce qu'il prévoyoit l'impression que feroit leur conduite sur d'autres confédérés plus redoutables. Ils étoient déjà réunis à l'armée de Schwitz, lorsque Stüssi leur adressa, pendant la nuit, un message pathétique et pressant. Deux heures avant le jour, pendant qu'Ital Reding et Jost Tschudi rangeoient et exhortoient leurs soldats, des députés d'Uri et d'Underwald se présentèrent devant eux, et les conjurèrent dans les termes les plus forts, de ne pas aller plus avant; on leur répondit qu'il n'étoit plus possible d'éviter le combat, et la jonction s'opéra aussitôt.

Aux premières lueurs du crépuscule, lorsqu'on ne pouvoit encore distinguer une lance d'une autre, à la distance de quelques pas, des gens du pays accoururent et crièrent aux avant-postes de faire savoir aux commandans que l'on ne voyoit plus de Zuricois. Les landammanns surpris ordonnèrent à des soldats de descendre avec précaution. Ceux-ci, d'une hauteur voisine,

Fuite du
bourgue-
mestre.

cherchèrent vainement à découvrir l'armée ennemie; mais ils virent sur le lac vingt deux barques qui paroisoient gagner le rivage opposé. Cet évènement fut envisagé de diverses manières. Cependant bien peu imaginèrent que les Zuricois eussent pris la fuite. On se persuada plutôt qu'ils vouloient attirer les forces ennemies dans une embuscade, ou prendre terre en un lieu élevé, d'où ils pourroient braver leurs attaques et combattre avec plus d'avantage. Reding et Tschudi résolurent de s'acheminer lentement vers Pfeffikon, après avoir formé de leurs troupes une phalange difficile à rompre. Bientôt des paysans des métairies adjacentes et même de Pfeffikon vinrent les conjurer en pleurant d'épargner leurs cabanes (78). Ce fut alors qu'ils apprirent que vers minuit, un tumulte affreux s'étoit élevé dans le camp des Zuricois; on avoit adressé les plus sanglans reproches au bourguemestre et aux autres officiers, et le désordre étant parvenu à son comble (79), l'armée entière, com-

(78) Tschudi.

(79) Il se faisoit un tel bruit qu'on ne pouvoit recueillir les voix. Bullinger.

me si elle n'avoit pas eu de chef, avoit couru dans le village et vers les barques. On avoit trainé les coulevrines à sa suite ou devant elle, et, dans leur frayeur inexprimable, les habitans avoient reçu pour toute réponse l'ordre de se réfugier dans le château et de le défendre, sans autre secours que deux Zuricois. Au point du jour, les fugitifs aperçurent les bannières de Schwitz et de Glaris qui descendoient le mont Etzel; et les troupes de ces deux cantons distinguèrent leurs barques qui s'éloignoient. Ces dernières n'avoient pas demeuré longtems dans le voisinage de Pfeffikon; les braves gens avoient été forcés de suivre la multitude (80).

Arrivé dans la prairie au-delà du village, ^{Prise de Pfeffikon} au lieu où se voyoient encore les palissades dont les Zuricois avoient fortifié leur camp, Reding envoya son fils (81) sommer le château de se rendre. Les deux capitaines Zuricois avoient pris la fuite. Le jeune Reding trouva les habitans épouvantés et chargés de leurs meilleurs effets, qui se pres-

(80) Bullinguer et Tschudi.

(81) Tschachtlan.

soient sur le pont-levis avec leurs femmes et leurs enfans. Rodolph d'Hohensax (82), abbé d'Einsidlen, étoit de bout à la porte. Reding fit la sommation. Tout le peuple implora sa pitié; car, quoique vassal de l'abbaye d'Einsidlen, au lieu de soutenir son parti, il avoit embrassé celui de Zurich, avec qui il avoit un traité de combourgeoisie (83). Le matin de ce jour d'allarme, il avoit fait supplier l'abbé qui étoit à Rapperschwyl, de se rendre à Pfeffikon. Ce prélat sollicita en sa faveur, monta à cheval, accompagna Reding dans la prairie, conjura les troupes, au nom de la dévotion que l'on témoignoit de toutes parts à la sainte patronne de son abbaye, d'épargner ces hommes égarés et repentans. Tous les habitans de ce district (84) l'avoient suivi. Ils lui prêtèrent serment

(82) Fils de Jean d'Hohensax et d'Anne de Werdenberg. Chron. d'Einsidlen, I, 182 (d'après Albert de Bonstetten et autres).

(83) Depuis 1391, T. VI. p. 33.

(84) Proprement de ces métairies. On appelloit encore du nom de *Häse*, métairies, courts etc, tout le district composé de Pfeffikon, de Wollrau et d'autres chefs-lieux d'anciennes métairies, données à Einsidlen, et qui étoient devenues des villages considérables.

d'obéissance. Ils jurèrent aussi de remplir envers le canton de Schwitz, protecteur de son monastère, les devoirs auxquels ils étoient tenus envers Zurich. Ils furent pardonnés. On ne leur demanda pas même des vivres, et personne n'entra dans le château que le commandant Reding (85) avec une garnison suffisante. Deux cens hommes de Schwitz et de la Marche prirent possession de la langue de terre, voisine de Hurden, qui, vis à vis de Rapperschwyl, sépare le lac inférieur du lac supérieur.

L'armée se dirigea vers le beau village de Richterschwyl situé sur les hauteurs qui avoisinent le lac; il relevoit de Wædischwyl, maison des chevaliers de S. Jean, et il étoit compris dans la combourgeoisie qui l'unissoit à Zurich. Elle campa trois jours. Les habitans de Wollrau, à qui le bourguemestre avoit enjoint d'occuper ses hauteurs, et que la frayeur avoit dispersés à la nouvelle de sa fuite, se réunirent et prêtèrent serment à Schwitz et à l'abbaye d'Einsidlen. Cependant la contrée étoit en proie à des malheurs de tout genre.

(85) Nommé Reding ob dem Sattel, sans doute parceque son bien étoit situé sur le mont Sattel, comme celui du landammann à Biberck.

Non seulement cette armée y vivoit à discrétion , comme en pays ennemi ; mais les guerriers d'Uri et d'Underwald qui la suivoient , ne ménagèrent pas davantage Pfeffikon , et le détachement campé à Hurden , avoit des barques au moyen desquelles il arrêtoit le vin et les effets que les mariniers tachoient de sauver , en les transportant à Rapperschwyl. Ni la régence , ni le commandant ne prenoient alors de précautions pour l'approvisionnement des troupes. Chaque soldat emportoit de chez lui ce qu'il jugeoit lui être nécessaire , jusqu'à ce que son bras pourvut au reste sur le territoire ennemi. (86).

Quand le bourguemestre et ses troupes débarquèrent à Urikon , des hommes courageux représentèrent vivement combien il étoit honteux pour une armée supérieure en nombre et en moyens , d'avoir pris la fuite sans sujet , sans qu'aucune circonstance

(86) Louis Edlibach dit tenir cela de ses parens. On faisoit la guerre sans ce cortège étonnant de convois , que les anciens nommoient avec raison *impédimenta*. Aussi les chefs pouvoient tout exiger du soldat , lorsque la guerre étoit une affaire nationale , à la décision de laquelle il avoit concouru.

put lui servir d'excuse. Le déjeuner mit fin au premier tumulte que ces reproches occasionnèrent. Mais ensuite, au lieu de reprendre courage et de réparer cette ignominie, chacun courut en désordre vers les barques, non pour aller chasser l'ennemi de Richterschwyl, mais pour ramer du côté de Zurich. Les guerriers de Schwitz, frappés d'étonnement, les examinoient du rivage. Ils s'écrièrent que Dieu leur avoit ôté leur bravoure (87).

Le lendemain, douze cens hommes de Lucerne, après avoir présenté leurs hommages à notre-dame d'Einsidlen, allèrent rejoindre l'armée de Schwitz. Les Zuricois reçurent la déclaration de guerre de leur ville, quelques heures avant celle des Bernois. Les habitans de Zug mandèrent à ceux de Schwitz

„ qu'ils avoient aussi renoncé à l'alliance de
 „ Zurich, et que leur avis étoit de s'emparer,
 „ dès le premier pas, des terres presque dé-
 „ garnies qu'elle possédoit aux environs de
 „ leurs limites, entre le mont Albis et la
 „ Reuss, et de mettre ainsi le camp à l'abri

(87) „ Car ils savoient qu'eux et leurs ancêtres
 „ avoient été de braves gens, lorsqu'ils avoient
 „ combattu leur communs ennemis ". Tschudi.

de toute inquiétude de ce côté". Quatre cents hommes se détachèrent de l'armée pendant la nuit, pour aller renforcer le contingent de Zug.

Neutra-
lité de
Wœdis-
chwyl.

Hugues, comte de Montfort, grand-maître de l'ordre de St. Jean en Allemagne, avoit toujours vécu à Wœdischwyl en bonne intelligence avec Schwitz. Il obtint de ce canton que son armée évacuât cette seigneurie, et n'exigeât de ses habitans d'autre serment que celui de demeurer neutres. Les bannières de Schwitz et Glaris, de Lucerne, d'Underwald et d'Uri, s'emparèrent des beaux villages qui bordent le lac jusques vers Kilchberg; celle de Zug et son renfort les joignirent, après s'être emparées sans obstacle du baillage libre, près de Marschwanden (88). Deux mille Bernois marchèrent à Adlischwyl, où un pont bâti sur la Sil, conduit à Zurich. Soleure suivit l'exemple de Berne (89). Thuring d'Aarbourg lui-même envoya sa déclaration de guerre aux Zuricois (90). Toute la noblesse de l'Aar-

(88) Knonau n'appartenoit pas encore à Zurich.

(89) Stettler, I, 136.

(90) Comme bourgeois de Berne. Sa décl. de g. est du mardi avant S. Othmann.

gau, requise par les Bernois, arma ses cavaliers, passa l'Aar, campa à Mellingen et menaça Zurich de près. Toutes ces milices vivoient de contributions forcées et de pillages; elles envoioient dans leur pays les trésors des églises.

Il n'étoit pas resté un seul homme sur les bords populeux du lac de Zurich, depuis l'Au (91) et depuis Mænidorf jusqu'à la ville. On voyoit des femmes et des enfans dans quelques villages; ailleurs les maisons étoient fermées et les fours des chambres détruits. On avoit voulu par là empêcher l'ennemi de se loger. La plupart des greniers et des caves étoient vuides. On avoit emporté les vêtemens, les lits, tous les meubles d'apparat. Depuis que le bourguemestre s'étoit enfui avec sa nombreuse armée, on disoit que la terreur de Dieu et une espèce de sortilège avoit frappé ce canton. La confédération entière écrasant de tout son poids et d'une manière si imprévue la seule ville de Zurich, avoit inspiré un découragement si subit et si absolu, que l'on

Terreur
panique.

(91) Non loin de Wœdischwyl, dans une situation superbe, au bord du lac.

n'avoit conservé aucune présence d'esprit pour cette campagne. Quand les fuyards arrivèrent dans leur villages qui presque tous (92) avoient joui d'une profonde paix depuis quatre-vingt ou quatre-vingt dix ans, ils justifèrent la crainte qui les pourchasoit, en décrivant les ennemis, quoiqu'ils ne les eussent vus que de loin, comme une race étrange d'homme terribles, gigantesques et cruels, qui se précipitoient avec une fureur irrésistible de la profondeur agreste des Alpes sur leur malheureuse patrie, ayant à leur tête le landammann Reding, Dieu de ces barbares altéré du sang de tous les Zuricois, et contre la colère duquel les armes des hommes et les cris des enfans à la mammelle étoient également impuissans (93). D'autres apportèrent de Zurich des informations plus vraies. Ils dirent que le trouble et la sédition régnoient de toutes parts, qu'il n'y avoit ni obéissance, ni délibération ni pré-

(92) Au moins ceux qui étoient situés près du lac. Il n'y avoit pas eu de guerre dévastatrices depuis le règne de l'empereur Albert.

(93) On trouve de ces descriptions dans Felix Hemmerlin; l'histoire de l'année 1443 et des suivantes ne prouve que trop que tout n'y étoit pas exagéré.

paratifs (94); que toutes les ressources man-
quoient à la fois, et que, la fuite étant le
seul moyen de salut qui restât aux commu-
nes rurales, la bourgeoisie ne pouvoit qu'in-
viter leurs habitans à se retirer dans la ville.
Sur ces entrefaites, on apperçut la fumée
des dernières maisons du village d'Horgen,
situés sur la hauteur (95). Les habitans de
ce village, ceux de Tallwyl, fuyant par
terre et par eau avec ce qu'ils avoient de
meilleur, crioient d'un ton lamentable en
passant près des hameaux : „ Fuyez ! les
„ voilà qui s'approchent ". Un signal de
l'autre rive annonça que l'ennemi marchoit
à Grüningen, et l'on connut, au son éloigné
du tocsin que les Raron étoient entrés dans
le pays inférieur. Chacun, persuadé que
c'en étoit fait de la patrie, et comme étourdi
par la secousse qui l'avoit renversée, se sauva
dans les murs de Zurich avec ce qu'il put
emporter. Le salaire d'un transport de vins
étoit la moitié de la charge. Les hommes,
les chevaux, les voitures se pressoient aux

(94) Il n'y avoit ni ordre, ni commandement. L'un
vouloit combattre, l'autre ne vouloit pas. Bullinger.

(95) Elles avoient été incendiées par les soldats,
malgré les chefs. Tsch.

portes de la ville, et les barques à l'endroit où la Limmat sort du lac. Parmi la foule, on voyoit se hâter les vénérables religieuses du Seldnau. On portoit devant elles dans des cuves les provisions de leur couvent. Les paysans furent logés dans les vastes chambres où le vin et l'allégresse réunissoient ordinairement les tribus. Il n'y avoit plus ni ordre public, ni respect pour la propriété. D'une part, on voloit le cultivateur; de l'autre il s'accommodoit sans payer, de tout ce qui étoit nécessaire à sa subsistance et à celle de son bétail (96), et se permettoit de faire tout ce qu'il lui plaisoit sans s'inquiéter des suites.

Quand l'ennemi eut connoissance de ce qui se passoit, les fils du landammann Nets-taler, qui possédoient dans le territoire de Zurich pour plus de quinze mille florins d'immeubles (97), se rendirent pendant la nuit

(96) Ils prenoient d'autorité la viande, le pain, le sel, le beurre fondu, le foin et la paille, en disant, qu'ils avoient perdu beaucoup mieux. Bullinger.

(97) Ils avoient aussi près du lac un *chatel* pour leur servir de magasin. Tschudi V. T. VII. p. 150.

à Meïla et emmenèrent les vins que Zurich leur avoit retenus, parce qu'ils étoient de Glaris. Des soldats, quoique plus accoutumés aux montagnes qu'à la navigation entreprirent des excursions sur le lac, afin de boire ou d'emmener le vin qu'ils rencontroient chemin faisant ou que l'on avoit laissé dans les caves. Zurich envoya contre eux plusieurs barques, il y eut trois hommes de tués. Les Zuricois se portèrent avec des coulevrines, au camp des Lucernois, près de Ruschliken sur le lac; mais ceux-ci réduisirent leur artillerie au silence (98). Ils incendièrent ensuite autant de maisons que les Zuricois lâchèrent de bordées sur leur camp. Poursuivis par les reproches des paysans, les Zuricois retournèrent dans la ville.

Cependant l'écuyer (99) Berenger de Landenberg, surnommé le mauvais, bour-

Expédition de Landenberg et des Raron dans le comté de Kibourg.

(98) Ibid.

(99) *Junker*. Ce mot ne signifioit dans l'origine que *Domicellus* damoiseau, jeune noble. Mais vers cette époque, il devint la qualification ordinaire des gentilshommes de la suisse, ou diminueoit de jour en jour le nombre des Barons, dans l'ancienne acception de ce titre.

geois de Zurich, mais trop fougeux pour se soumettre aux loix (100), se ligua contre les Zuricois avec les Raron dont les biens n'étoient séparés des seigneuries de ses ayeux que par le mont Hœrnli. Pour leur debut, ces nouveaux alliés, avec seize cens hommes du Tokenbourg, de Wyl et des possessions de Landenberg s'avancèrent dans le Thurgau, contre la tour de Lommis, (101) parce qu'Ulrich de Lommis étoit bourgeois et capitaine de Zurich. Ils s'en rendirent maîtres, la pillèrent et y mirent le feu. Ils continuèrent ensuite de piller, sans hasarder d'action décisive. Lommis couvroit à Elgg les limites des Zuricois à la tête de huit cens hommes, mais, dans l'excès de ses craintes, la bourgeoisie l'ayant rappelé à Zurich, les soldats se dispersèrent, quoique Hanns d'Ysni (102) l'eut remplacé dans le château d'Elgg. Aussitôt les ennemis s'avancèrent des hauteurs et de la plaine, assiè-

(110) Nous l'avons déjà vu figurer T. VIII, à la fin du chap. II.

(102) Lommis étoit le plus proche voisin de Landenberg, celui-ci possédoit Sonnenberg. Ch. de Rütli, 1437.

(102) Ou Isnach.

gèrent la petite ville d'Elgg, et menacèrent d'y mettre le feu, si elle refusoit de se rendre. Ysni prit la fuite. Le château, la ville d'Elgg et sa banlieue (103) prêtèrent serment à Landenberg et aux Raron. Ils levèrent une contribution (104) sur les maisons et sur les biens de la veuve de Rodolph Meis (105), dernier bourguemestre de Zurich, mort depuis peu de tems (106). De là ils se répandirent sans obstacle dans le pays épouvanté. Ils allèrent jusqu'à Andelfingen, situé sur les deux rives de la Thur, à Bulach, au delà de l'Irchel, à Kloten qui n'est qu'à quelques lieues de Zurich, et au delà de la Toës, jusqu'au lac de Pfeffikon, près de Pfeffikon qui dépendoit de Kibourg. Ils se hazardèrent jusqu'auprès du chef-lieu du comté de Kibourg; ils s'emparèrent même du château extérieur, mais ils ne passèrent pas les ponts. Les habitans de tous les villages accoururent leur offrir tout ce qu'ils possédoient, afin

(103) *Genossenschaft*. Ce mot est de Tschudi. J'entends par là les métairies de Gunwyl et de Riedern. ch. d'Hertegen d'Hunwyl 1494. msc.

(104) 500 Fl. Bullinger.

(105) Elle s'appelloit El. Grulich. Leu.

(106) En 1439.

d'en être épargnés. Ils emmenèrent prisonniers des hommes respectables, dans l'espoir d'en tirer une rançon; mais ils ne versèrent point le sang du peuple. Bonstetten et Albert de Landenberg, proches parens (107) et voisins (108) de Berenger le mauvais, vinrent le premier d'Uster, le second de Wezikon. Frederic d'Hinwyl accourut de Gryfenberg, et son frère Hertdegen, de Werdeck (109); et d'après cette maxime que celui qui s'abandonne lui-même ne sauroit exiger raisonnablement que d'autres se sacrifient pour ses intérêts, ils firent leur paix particulière avec les ennemis de Zurich, sans le consentement de cette ville dont ils étoient

(107) Anne de Landenberg étoit la mère de Gaspard de Bonstetten.

(108) Berenger de Landenberg étoit frère de Hanns Rodolphe de Landenberg qui demouroit à Greiffensee, non loin d'Uster. Ch. de Rütli 1438. En général les mariages et une infinité d'arrangemens particuliers avoient rendu les possessions de ces gentilshommes très-difficiles à distinguer les unes des autres.

(109) Cousin d'Albert de Landenberg. Ch. de Ruti, h. a. Werdeck appartenoit non plus à lui, mais à Bonstetten, ou du moins il ne possédoit plus la totalité de cette seigneurie.

co-bourgeois. Personne ne croyoit que la maison d'Autriche se déclareroit en sa faveur. Cette fois, donataire du comte de Tokenbourg, protecteur du comte de Sargans, le canton de Schwitz paroissoit défendre la cause de la noblesse (110). Si Bérenger rétablissoit dans toute leur splendeur les affaires de sa maison (111), ses amis devoient aussi y trouver leur avantage; la dame de Bonstetten, sœur de l'abbé d'Einsidlen, étoit parente aux héritiers de Frederic de Tokenbourg (112); et Anne de Bubenbergh, objet des amours précoces (113) et fortunées (114)

(110) Voyez ci-dessus, note 34.

(111) Lorsqu'il rentroit, par exemple, en possession d'Andelfingen et d'autres biens qu'elle avoit aliénés. Cette maison n'avoit jamais été plus brillante que du tems d'Hermann, maréchal d'Albert I.

(112) Lysa, baronne de Bonstetten, étoit fille d'Eberard de Sax et d'Elizabeth de Sargans. Reg. de fond. d'Uster. Il faut peut-être corriger d'après ceci la note 82. Ce registre, appelle l'abbé le beau-frère de Bonstetten.

(113) Il l'épousa dès 1438, *ibid*, et ne mourut qu'en 1495.

(114) Par ce mariage, sa maison, transférée à Berne, y acquit bientôt de grandes richesses. Les Bubenbergh ne tardèrent pas à s'éteindre.

Sort de
la no-
blesse.

du jeune André Rollo, son fils, l'avoit mis entièrement dans les intérêts de Berne. Gaudenz d'Hofstetten intercédâ vainement à plusieurs reprises en faveur de Kemten, château de son épouse, que l'on vouloit réduire en cendres, parcequ'il avoit une prédilection marquée pour les Zuricois. On traita sa fidélité de bassesse. Ce château, habité par tant d'hommes illustres, depuis les tems fabuleux de la chevalerie, après avoir été détruit par les Zuricois (115), alloit être de nouveau détruit à cause d'eux. Enfin, pressé par l'intérêt et par le sentiment (116), Gaudenz jura d'appartenir aux communes de Schwitz et de Glaris, et de n'être plus bourgeois de Zurich. Il se racheta du pillage moyennant cinq cent florins. Il donna deux chariots de vin aux soldats. Informé du parti qu'il avoit pris, Henri d'Hettlingen, qui avoit acheté par ses services la qualité de bourgeois de Zurich (117), courut prêter serment à Schwitz et à Glaris, et donna quarante florins pour

(115) Dans la guerre d'Albert I, 1298.

(116) Il avoit deux filles qui portèrent cette seigneurie dans la famille de Blaarer.

(117) Il avoit donné du bois pour les réparations de Kibourg.

que l'on épargnât son château de Wyssnang (118). Landenberg et les Raron continuèrent leur marche vers Grüningen.

Aussi longtems que six cent Zuricois occupèrent Rüti et Bubikon, les milices de Gaster et d'Uznach et quatre cens hommes commandés par Henri comte de Sargans, campèrent sur les limites, aux environs d'Eschenbach. Une partie des Zuricois se débanda, après la fuite du bourguemestre. Le reste se refugia à Grüningen. Ce point des limites fut alors abandonné au pillage (119). Le peuple aux abois implora le secours, et les conseils du gouvernement. Mais Michel Graaf, greffier de Zurich, répondit à ses députés „ qu'il étoit visiblement composé de lâches, „ que, d'après cela, les Zuricois ravageroient „ ce que l'ennemi lui auroit laissé, que l'on „ n'avoit pas d'autre chose à lui répondre „ (120)”. Ce langage accablant n'étoit que

(118) Ou Wyslingen, Weislingen.

(119) Comme l'irruption commença près de Wald, au sortir du district où étoit la métairie d'Oberholz, la vengeance et le désir de se dédommager pouvoient entrer pour beaucoup dans ces ravages.

(120) Voyez T. IV, p. 279, le pendant de cette réponse.

trop fondé. En effet lorsque les vassaux du comté de Kibourg, également dépourvus d'appui, eurent traité, comme nous l'avons vû, avec Landenberg et les Raron, ceux-ci se furent à peine retirés que Zurich envoya un détachement ravir à ces infortunés le reste de leur bétail. Au surplus, peut-être étoit-ce moins dans l'intention de les punir, qu'afin d'enlever cette ressource à l'ennemi, et parceque la multitude et le désordre des fugitifs augmentoit la consommation dans l'intérieur de la ville. Les habitans de Grüningen, persuadés que le premier devoir de leurs souverains étoit de les protéger, envisagèrent leur refus de les secourir comme une abdication, envoyèrent des députés de l'autre côté du lac, et mandèrent au capitaine des troupes campées à Hurden, qu'ils étoient tout disposés à prêter serment aux cantons de Schwitz et de Glaris. Les commandans détachèrent quatre-vingt guerriers de Schwitz et cinquante Glaronnois, qui, avec les milices d'Uznach, de Gaster et de Sargans, et ceux des leurs qui les avoient renforcées, composèrent un bataillon d'à peu près onze cens hommes, sous la

Prise de
Grüningen.

conduite d'un fils de Reding (121). Après avoir dîné dans le couvent de Rûti, ils entrèrent dans le bailliage de Grüningen, et reçurent le serment des communes. Le château résista. Il étoit défendu par Jacques Schwartzmurer (122) et une garnison de quarante hommes. Pour en venir plus aisément à bout, les assiégeans firent amener de la Marche par le lac la grande coulevrine des Zuricois qui avoit été prise à Walenstatt, et requirent l'assistance des Raron et de leurs sujets, conformément aux traités d'alliance. Ces seigneurs et Landenberg se hâtèrent de les aller joindre.

Vers cette époque, Henri Schwend et le bourguemestre Stüssi, chevaliers l'un et l'autre, entreprirent une expédition, chacun à la tête de cinq cens hommes. Le premier se proposoit de faire lever le siège de Kibourg, où les Raron avoient laissé dans le château extérieur une garnison de deux cens hom-

(121) Il étoit distingué de ses frères par le surnom de boiteux. Suivant Hüpli, c'étoit celui qui demouroit sur le mont Sattel.

(122) Tschudi le nomme Murer; mais je trouve dans les registres de Rûti, qu'au moins en 1439, Schwartzmurer étoit bailli de Grüningen.

mes , la plupart nés dans le pays. Stüssi se dirigea vers l'endroit où les forces ennemies étoient rassemblées devant le château de Grüningen. Schwend arriva pendant la nuit près de Kibourg, parvint à savoir le mot du guet (123), fut introduit, fit quarante prisonniers, dispersa le reste de la garnison, et retourna à Zurich après avoir achevé son entreprise. Quant au bourguemestre, il eut encore à se plaindre du malheur qui le poursuivit durant tout le cours de cette guerre. Ses avant postes furent surpris sur la hauteur voisine de Kussnacht (124). A la vérité il n'y eut que sept hommes faits prisonniers ; mais le découragement ne permit pas au bourguemestre d'aller plus loin (125). Peut-être ne crut-il pas devoir se fier à sa troupe. Dans le fait, à le juger d'après la gloire qu'il avoit précédemment acquise, et d'après la manière dont il reçut la mort, Rodolphe ne péchoit pas du côté du courage ; mais

(123) Le cri, suivant l'ancienne expression employée par Tschudi.

(124) Sur le Kalkenstein, près de Dikenauf.

(125) Son but pouvoit être de jeter du renfort dans Grüningen, ce qui lui parut impraticable, en ce qu'il vit toute la contrée pleine d'ennemis.

il avoit peu de confiance dans les ressources et dans la fidélité de son parti.

Au milieu de ces mouvemens, les troupes qui assiégeoient Grüningen brûlerent le beau château de Liebenberg. Sa reddition fut l'ouvrage de Rodolphe Netstaler, de la famille dont nous avons parlé ; mais bourgeois, sinon conseiller de Zurich (126) du chef de son père (127). On lui conserva tous ses effets, ce qui semble prouver qu'il se laissa persuader par ses cousins de capituler sans délai, avant d'y être contraint par la nécessité (128).

La garnison de Grüningen voyoit cet incendie. Elle voyoit non seulement trois mille ennemis qui la menaçoient d'un assaut général, mais encore toute la contrée qui prenoit parti contre Zurich. Elle n'avoit aucune perspective de secours. Le Bailli venoit d'être

(126) La confusion des dates, dans l'ouvrage de Leu, rend cette opinion vraisemblable.

(127) Il y avoit transporté son domicile, à peu près vers le même tems que le père de Stüssi. Leu.

(128) C'est ce que donne à entendre le Glaronnois Tschudi, qui, suivant l'observation très-juste de Spittler, ne montre aucune partialité en faveur de son canton.

blessé à la joue par un coup d'arquebuse. La garnison avoit cependant des vivres en abondance , même du vin et tout ce qu'il falloit pour résister longtems. Elle pouvoit attendre que les affaires prissent une meilleure tournure, ou du moins qu'on lui fit passer des renseignemens plus exacts sur la situation de la république. Mais tous ceux qui la composoient avoient perdu courage; et au moment (129) où les parties belligérantes étoient sur le point de convenir d'une trêve , elle rendit le château , abandonnant tout ce que Zurich y possédoit , et ne réservant que le peu d'effets qui appartenoient aux soldats.

L'abattement, la consternation régnoient parmi les magistrats de Zurich (130). Quelques villes impériales relevèrent ses espérances (131). Leurs députés, Hugues de Montfort, grand-mâitre de l'ordre de S. Jean , et Hanns baron d'Hewen, dont le frère étoit évêque de Constance , négocièrent dans le camp de

(129) Hüpli. Ils n'auroient eu que trois heures à attendre.

(130) Tschudi.

(131) Bâle , Constance , Ulm , Ravensbourg , Ueberlingen , Lindau , St. Gall.

Schwitz (132), et obtinrent que l'on ouvrit des conférences. Cette négociation ne pouvoit pas offrir de grandes difficultés, en ce que l'objet de la guerre étoit rempli, et qu'il n'étoit guère possible de la continuer plus longtems. Non seulement on manquoit d'artillerie de siège, mais tout présageoit que bientôt le pays épuisé ne pourroit plus fournir à la subsistance des soldats. Il auroit fallu que l'armée se dispersât faute de vivres, ou qu'elle retournât sur son territoire.

La première conférence eut lieu le jour de l'Epiphanie, à peu de distance de Zurich. D'une part étoient les confédérés qui avoient pris les armes en faveur de Schwitz et de Glaris; de l'autre, les Zuricois soutenus par les villes impériales (133). Ceux-ci reconnurent à quel point leur obstination avoit été coupable, et offrirent de prendre pour arbitre, non seulement le chevalier Jacques Truchsess de Waldbourg, gouverneur impérial de Souabe, sur l'impartialité duquel on avoit tout sujet de compter (134); mais

(132) Les Zuricois les chargèrent d'une lettre pour les confédérés.

(133) Avec Hugues de Montfort et Hanns d'Hewen.

(134) Zurich pouvoit espérer que les seigneurs et

même les confédérés qui leur avoient envoyé des déclarations de guerre, et cela, sans aucune restriction.

Paix. Dans la seconde conférence, les confédérés firent part aux deux cantons de cette déclaration patriotique, qui prouvoit une honorable confiance. Schwitz et Glaris déclarèrent à leur tour qu'ils accepteroient l'un et l'autre arbitrage, si l'on abandonnoit provisoirement à eux et à leurs auxiliaires le pays conquis, à titre d'indemnité de leurs frais. Les confédérés leur représentèrent que l'objet de l'armement avoit été de contraindre Zurich à observer les clauses de la ligue perpétuelle, et que ce but étant rempli, ils devoient, sur tout le reste, s'en reposer sur le prononcé des arbitres. Cependant on convint d'une suspension d'armes, et cette nouvelle consolante parvint à Zurich, presque en même tems que la fâcheuse nouvelle de la reddition de Grüningen.

les villes impériales qui s'intéressoient pour elle, auroient de l'ascendant sur son esprit. On croyoit [faussement, à la vérité, suivant Tschudi] que Schwitz s'étoit emparé du territoire de Zurich pour en faire hommage à l'empire.

Schwitz et Glaris acceptèrent ensuite l'arbitrage du Truchsess (135). Dans le fond, ils attendoient de lui plus de faveur, moins de retour sur le passé, que ne leur en promettoit la modération des confédérés. Mais ils donnèrent pour raison l'inconvenance d'admettre, en qualité de médiateurs, les cantons qui avoient pris part à la querelle. Ils vouloient avoir l'air de fonder les meilleures espérances sur l'attachement des confédérés, mais de douter que la véritable intention de leurs adversaires fut de s'en rapporter à leur sentence. Les confédérés pénétrèrent sans doute leurs motifs. Quoiqu'il en soit ils se prononcèrent avec tant d'énergie contre l'abus de remettre à des étrangers la décision d'une querelle intérieure (136), que, pour se conserver leur appui, les deux cantons se virent obligés de faire des tentatives d'accommodement.

On eut beaucoup de peine à tomber d'accord sur les conditions du traité, et son exécution ne trouva pas moins d'obstacles. Il en coûtoit trop au landamman Reding

(135) Tschudi. Il avoit secrètement de l'amitié pour eux.

(136) Ibid.

pour faire le sacrifice de ses espérances exagérées. Sans l'énergie individuelle qui existe en faveur du maintien de la paix, dans le système d'une république fédérative, l'accommodement n'auroit pas eu lieu. Les cantons de Schwitz et de Glaris, le premier sur tout, s'efforcèrent de garder leurs conquêtes. Non contents de se refuser à toute espèce d'intervention auprès des Rarons, leurs concitoyens, pour les engager à restituer la vaste portion du comté de Kibourg dont ils s'étoient rendus maîtres (137), ils soutinrent que Grüttingen devoit leur rester, attendu qu'il avoient juré à ses habitans de ne pas les faire rentrer sous la domination de Zurich.

Des conquêtes
d'un canton sur
un autre.

Dans une république fédérative, les conquêtes d'un état sur un autre sont opposées à l'essence de la constitution (138). C'est là un principe que son évidence intrinsèque,

(137) En effet, aux termes de leur alliance avec ces seigneurs, ils n'avoient point d'autorité sur ce qu'ils avoient conquis sans leur secours. Ch. Tschudi, II, 297 b.

(138) „ Il est contre la nature de la chose, que dans une constitution fédérative, un état confédéré conquière sur l'autre ". Esprit des loix, Liv. X. chap. 6.

l'antique expérience de la Grèce, et l'histoire de la confédération Helvétique, mettent hors de toute dispute. Il n'entre pas dans le cœur humain, lorsqu'il est ulcéré par la douleur et la méfiance, de consacrer tous nos moyens, ainsi que nous le prescrit le pacte fédératif, au maintien d'un pouvoir qui nous a semblé dangereux et qui s'est accru à nos dépens. Le tems efface les souvenir des défaites; mais on a continuellement sous les yeux les possessions dont on a été dépouillé. Les rois meurent; leur race s'éteint; avec eux s'évanouissent les intérêts de famille ou d'individu. Une république ne meurt pas, ou du moins, dans une république fédérative, pas un de ses membres ne périt, sans entraîner la ruine des autres, aussi le moindre dérangement y laisse une impression ineffaçable. Il est faux que la perte d'une province soit un châtiement salutaire, pour des fautes politiques. Quand la tranquillité publique est troublée, il est difficile que l'une des deux parties rivales soit tout à fait irréprochable. Il est presque aussi rare que l'une ou l'autre reconnoisse franchement son erreur; ainsi, lorsque des confédérés s'établissent juges des peines que méritent leur confédérés, le mé-

contentement et la crainte prennent la place de la fraternité, et l'état qu'on opprime est forcé d'avoir recours à des appuis étrangers, mesure toujours désastreuse pour une république fédérative.

Ces vérités étoient connues des quinze confédérés qui, sous la présidence du chevalier Henri de Bubenbergh, travaillèrent à la paix dans le voisinage de Zurich. Ils parlèrent avec force à Reding. Seulement ils ne menacèrent point de passer du côté des Zuricois (139). Le résultat de leurs soins fut le traité suivant (140), où les prétentions de Schwitz sont, à la vérité, plus restreintes qu'on n'avoit lieu de s'y attendre, en de semblables conjonctures, mais qui renfermoit le germe d'une guerre infiniment plus terrible et d'un long mécontentement : „ Les
 „ villes et cantons de Berne, de Lucerne,
 „ d'Uri, d'Undervald, de Zug, ayant pris les
 „ armes contre leurs confédérés de Zurich, à
 „ la réquisition de leurs confédérés de Schwitz
 „ et de Glaris, et les Zuricois s'étant sou-

(139) Ce moyen auroit peut-être triomphé de toutes les résistances.

(140) La charte est dans Tschudi.

» mis aux obligations stipulées dans la con-
 » fédération perpétuelle, lesdites villes et
 » lesdits cantons ont conclu entre les deux
 » parties, maintenant et à perpétuité, tant
 » pour elles que pour leurs auxiliaires et les
 » auxiliaires d'iceux (141), un accommo-
 » dement dont voici les conditions : ce qui
 » appartenait à Zurich près du lac de Wa-
 » lenstatt (142), (dans le pays de Sargans)
 » demeurera aux cantons de Schwitz et de
 » Glaris. Le château de Flums, propriété
 » de l'évêque de Coire, engagée aux Zu-
 » ricois moyennant deux mille florins (143),
 » sera racheté et demeurera au pouvoir de
 » de l'évêque ; ou du moins, on ne pourra
 » s'en servir contre Schwitz et Glaris. Se-
 » condement Schwitz gardera tous les droits

(141) Les relations de combourgeoisie avec les paysans de Sargans, Par exemple Soleure prit les armes à cause de Berne, et Landenberg avec les Raron.

(142) Les relations de combourgeoisie avec les paysans de Sargans.

(143) Voyez ci-dessus vers la note 54. A proprement parler l'évêque de Coire avait engagé Flums aux habitants de l'Oberland; mais ceux-ci avaient reçu des Zurigois le prix de l'engagement, évalué ici à 2000 flor.

„ et toute l'autorité dont Zurich étoit na-
 „ guère investie sur les maisons, métairies
 „ (144) et vassaux de Pfeffikon, Wollrau,
 „ Hurden, Uffnau (145), et en remontant,
 „ jusqu'aux limites de Schwitz. Troisième-
 „ ment, toutes les autres prétentions, frais,
 „ dommages, ou répétitions quelconques,
 „ actuelles et futures, seront jugées à Ein-
 „ sidlen suivant le droit Helvétique, d'après
 „ le vœu de la confédération perpétuelle.
 „ Quatrièmement, Zurich ne pourra jamais re-
 „ fuser aux habitans de Schwitz et de Gla-
 „ ris, non plus qu'à leurs alliés, la liberté
 „ du commerce et du transit dans ses murs
 „ et sur son territoire, sans autres droits
 „ que ceux anciennement établis (146),
 „ sans autre exception que pour les vins
 „ étrangers (147). Cinquièmement, les ha-

[144] *Dinghese*, métairies ou mieux courts, qui avoit une juridiction particulière.

[145] Isle célèbre par la mort et le tombeau d'Ulrich d'Hutten.

[146] le péage, droit de conduite, droits sur le bled et sur le vin.

[147] Les vins d'Alsace, du Brisgau et du pays romain [ce mot veut-il dire les vins de France. Les

„ bitans de Schwitz et leurs auxiliaires (148)
 „ n'inquiéteront point les Zuricois à l'égard
 „ de tout le reste. Le canton de Schwitz
 „ remettra entre les mains des Bernois tou-
 „ tes les contrées, autres que celle nom-
 „ mée plus haut, dont il a reçu le serment,
 „ et Berne les remettra à Zurich ”.

(On régla ainsi le sort de Gröningen et du bailliage libre situé au delà du mont Albis, parceque Schwitz, lié par un serment, ne pouvoit les restituer immédiatement aux Zuricois.)

„ Zurich ne traitera pas les habitans avec
 „ plus de sévérité ou de défaveur, à raison
 „ de ce qui s'est passé (du serment prêté
 „ au canton de Schwitz). Sixièmement, le
 „ canton de Schwitz et celui de Glaris s'em-

Waldstettes n'avoient pas besoin de tirer de Zurich les vins d'Italie], demeurent exempts de la prohibition. Il faut aussi entendre par vins étrangers, les vins, tels que ceux de Schaffouse, dont les Zuricois ne vouloient pas permettre la concurrence avec le leur, quoiqu'ils fussent récoltés dans le pays (on ne voit pas au reste qu'aucun citoyen de Schaffouse ait assisté à ces négociations).

(148) Il est difficile de concevoir que les conquêtes des Raron ne soient pas comprises dans cet article.

„ ployeront auprès des sires de Raron et
 „ de la bourgeoisie de Wyl (149), pour en
 „ obtenir, à l'amiable, la restitution des dis-
 „ tricts dont ils se sont emparés, et, s'ils
 „ ne veulent pas y condescendre, ils sou-
 „ tiendront le droit Helvétique en faveur
 „ de Zurich, contre ces membres de leurs
 „ communes. Septièmement, les Zuricois
 „ se désistent de tous les droits et de toute
 „ l'autorité qu'ils ont eue jusqu'à ce jour
 „ sur la maison de l'ordre de St. Jean à
 „ Wœdischwyl. Le commandeur et l'ordre
 „ en jouiront d'une manière indépendante,
 „ sans pouvoir en aucun tems, abuser de cet
 „ avantage contre l'une des deux parties.
 „ Huitièmement, tout ce qui a été pris à
 „ des particuliers (150), enlevé, mis en sé-

[149] Les bourgeois de Wyl sont nommés comme les principales parties contractantes de l'alliance conclue sous l'abbé Egloff.

[150] Dans ce nombre, il est particulièrement fait mention des Netstaler. A la vérité, ils doivent payer 1100 florins à Zurich, mais elle est tenue de leur laisser enlever toute leur récolte. On ne sauroit expliquer cette clause, d'un traité si peu favorable à Zurich, à moins de supposer ou que les Netstaler devoient précédemment à cette ville [ce qui pourroit

questre, leur sera restitué (151), en tant
 „ qu'on pourra le recouvrer (152), et per-
 „ sonne ne souffrira plus de la guerre que
 „ termine le présent accommodement ”.

On fit verbalement l'application spéciale de ce dernier article à Hanns Meis, conseiller de Zurich, fils d'un ancien bourguemestre de ce nom, fameux par de grands services (153) et dont la carrière avoit été aussi longue que glorieuse (154). Hanns Meis issu de l'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la bourgeoisie, avoit sou-

rendre raison du séquestre mis sur leurs vins], ou que Liebenberg n'avoit été rendu qu'à cette condition, et que les Netstaler avoient peut-être emporté tant de choses appartenantes aux Zuricois, que les médiateurs eux-mêmes jugèrent qu'ils leur devoient un dédommagement.

[151] La mort, le pillage et l'incendie sont hors de la ligne des restitutions. J'entends ce qui suit de crimes particuliers de ce genre. Qui pouvoit répondre de ce qui avoit eu lieu pendant la guerre.

[152] On ne pouvoit guerre reprendre ce qui avoit été partagé.

[153] Il est souvent fait mention de lui dans les affaires de l'Aargau en 1415 et années suivantes.

[154] Il étoit bourguemestre en 1394 et mourut en 1427.

tenu contre Stüssi que les principes de la confédération (155), devoient l'emporter sur tout, même lorsqu'ils imposaient des sacrifices. Il avoit montré dans cette dispute autant de patriotisme que son père en avoit déployé, plusieurs années auparavant, contre le bourguemestre Schœn (156. En conséquence, le parti dominant l'avoit condamné à une prison perpétuelle, avant les malheurs de Zurich. Les confédérés déclarèrent qu'ils ne ratifieroient la conclusion du traité, que lorsque ce martyr de la confédération seroit remis en liberté et réintégré dans sa charge. Leur vœu fut rempli; mais de leur propre mouvement, les Zuricois témoignèrent leur vénération pour ce généreux patriote (157).

Le traité, dont nous avons donné le précis, fut lu en plein champ aux troupes de Schwitz et de Glaris, et accepté par elles. La souveraineté résidoit où se trouvoit la bannière. Le soir du même jour, tous les dé-

[155] C'est-à-dire que l'on devoit accepter l'arbitrage des confédérés.

[156] Il lui succéda. T. VI, p. 15.

[157] Leu rapporte qu'il fut baillif de Mœnidorf en 1441.

putés, le commandeur de Wœdischwyl et le baron d'Hewen se rendirent à cheval dans les murs de Zurich. L'assemblée générale se forma avec empressement. Elle approuva le traité. On indiqua une diète à Lucerne, pour en dresser la charte. Le lendemain au point du jour, les armées se retirèrent. La charte fut ensuite redigée à Lucerne (158). Ainsi finit la première guerre des confédérés contre Zurich. Heureux les cantons, si c'eut été la dernière!

[158] Le Dimanche après S. André. le document est dans Tschudi.
